

INTER RELAIS

PROJET ASSOCIATIF

Validé par l'AG du 19.06.2018

1) Préambule

Inter Relais est une association intermédiaire, identifiée comme un acteur de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Son action est conforme au cadre réglementaire et législatif qui régit l'insertion par l'activité économique.

L'association est agréée par la Préfecture de la Haute Garonne et est conventionnée par les organismes de tutelle, notamment la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

Inter Relais est employeur et à ce titre assure l'ensemble des formalités légales liées à l'embauche des salariés en insertion.

Inter Relais, adhérent du COORACE, partage ses valeurs et principes.

Ce projet associatif a été validé lors de l'Assemblée Générale du 19-06-2018, li définit les objectifs et les valeurs de l'Association.

2) Objectifs

Des objectifs sociaux en direction des personnes en recherche d'emploi

Favoriser l'intégration sociale et professionnelle de personnes rencontrant des difficultés à partir de missions de travail rémunérées en vue de l'obtention de leurs droits sociaux et faciliter leur accès à un emploi stable.

Faciliter les conditions d'accès au travail des personnes en recherche d'emploi en les accompagnant de manière individuelle sur le plan social et professionnel.

Associer les clients (dits donneurs d'ordre) à l'action d'insertion sociale et professionnelle.

Se positionner pour être reconnu comme acteur local de la lutte contre les exclusions.

Un objectif social en direction des clients

Proposer des services aux particuliers et aux professionnels : associations, collectivités et entreprises, avec les mêmes règles et la même rigueur que les structures du service marchand exerçant des activités de service similaires.

Un objectif économique sur le territoire

S'appuyer sur le diagnostic territorial transmis par la DIRECCTE et Pôle Emploi, et sur différentes sources socio-économiques relatives aux types d'emploi et aux besoins de main d'œuvre sur le territoire.

Développer les offres auprès des clients et contribuer ainsi au développement économique des communes du territoire d'agrément.

Un objectif environnemental

L'association veille à améliorer constamment son rendement environnemental. Elle s'engage à respecter la législation pertinente en la matière. Elle établit un diagnostic, fixe des objectifs d'amélioration et assure leur suivi.

Elle communique les buts et objectifs à tous les membres du personnel, ainsi qu'aux clients partenaires et autres parties prenantes externes.

Elle met en place une information, des formations, à l'attention des salarié-e-s au sujet des problèmes environnementaux et des effets de leurs activités.

3) Valeurs

La solidarité et le respect des personnes

Pour Inter Relais l'insertion est un combat quotidien. L'association pratique l'insertion en articulant en continu : situation de travail, formation et re-dynamisation sociale.

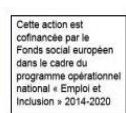
Elle veille particulièrement au respect de l'égalité hommes/femmes et à toute autre forme de non-discrimination.

Une approche globale de la personne

L'association pratique un suivi des personnes en insertion qui prend en compte la globalité des problèmes rencontrés par la personne (santé, logement, mobilité, ...), problèmes qui peuvent constituer autant d'obstacles pour elle à retrouver sa place dans la société.

Pour les situations ne relevant pas de sa compétence ou de son objet, l'association travaille en lien et en partenariat avec les partenaires concernés.

Association intermédiaire, à but non lucratif créée en 1988. Convention avec l'État N°031 15 0005, Récépissé Déclaration SAP 345235154.
Association soutenue par le Conseil Départemental, la DIRECCTE, la Ville de BLAGNAC, la Ville de TOULOUSE.
Certification CEDRE-ISO 9001



L'emploi durable comme objectif

L'association recherche les conditions permettant à chaque personne d'accéder à un emploi durable correspondant à ses capacités et à ses souhaits.

Les personnes inscrites sont salariées pour une durée de 24 mois maximum. Des mesures dérogatoires peuvent être prises pour certaines personnes. Elles sont définies par le Conseil d'Administration dans « politique des salarié-e-s de plus de 24 mois ».

Les personnes en insertion acteurs principaux de leur parcours

L'association a pour objectif de ne pas faire "pour" les personnes ou "en leur nom" mais de "faire avec elles" et lui permettre :

- de mettre en évidence ses capacités
- de développer ses compétences,
- d'élaborer un projet réaliste dans son environnement,
- de prendre conscience de ses droits et ses devoirs de salarié.

L'inscription dans une démarche de développement local

L'association s'attache à bien situer son action dans le cadre d'une complémentarité et d'un partenariat avec les actions menées par les différents acteurs et dispositifs travaillant sur le même territoire ou les territoires voisins, dans les champs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale et de l'économie.

Une pédagogie de l'insertion qui s'inscrit dans une démarche qualité

L'association vise au développement des personnes, à la maîtrise de leur trajectoire socioprofessionnelle, elle s'attache à rechercher et à développer les potentialités d'insertion du milieu économique local.

Cette pédagogie est ancrée sur l'originalité d'une démarche qui tient compte de la double dimension de l'insertion : la mobilisation des acteurs locaux et celle des demandeurs d'emploi.

Cette double dimension est à la fois militante et professionnelle.

Elle s'appuie notamment pour ce faire sur la démarche de qualité « CEDRE ISO 9001 » élaborée par la Fédération COORACE, au travers de référents personnalisés et de suivis contractualisés.

La Présidente,
Annie Jallier

Blagnac, le 19.06.2018

Association intermédiaire, à but non lucratif créée en 1988. Convention avec l'État N°031 15 0005, Récépissé Déclaration SAP 345235154.
Association soutenue par le Conseil Départemental, la DIRECCTE, la Ville de BLAGNAC, la Ville de TOULOUSE.
Certification CEDRE-ISO 9001

